



**Syndicat Unitaire des Personnels  
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## ÉTÉ À HAUTS RISQUES : ATTENTION DANGERS !

**OUI c'est bien cela qui s'annonce dans les centres de loisirs d'été et pour les personnels !**

**PIRE** que les autres années ? **OUI**, c'est malheureusement **POSSIBLE** et sans aucun doute **CERTAIN** !

OUI les agent-es sur le terrain feront, malgré tout, comme d'habitude de leur mieux pour assurer l'accueil et l'accompagnement des enfants, avec leur sens des responsabilités et leur conscience professionnelle.

Mais **NON** la situation n'est pas normale et il serait légitime de placer la Direction des Affaires Scolaires devant ses responsabilités en la mettant au pied du mur comme elle le fait pour son personnel sans aucun respect ni considération.

**Nous pourrions décider collectivement que trop c'est trop  
et cesser de nous adapter en acceptant l'inacceptable.**

Certes la Ville a du faire face au contexte actuel. Elle a revu à la hausse le nombre de centres ouverts (405 cette année contre 280, ou 265 ou 219 l'an passé...selon les documents de la DASCO qui ne sait plus trop où elle en est) et a mobilisé du personnel supplémentaire. Elle a mis en place les conditions d'une gestion logistique et comptable afin de répondre à des nécessités d'accueil.

Cependant la prise en compte des personnels, de leur conditions de travail et de leurs missions est malheureusement comme d'habitude passée par pertes et profits. Faute de considérer ce métier au regard des valeurs éducatives qui constituent sa raison d'être et qui plus est dans une situation de tension, cette notion est devenue encore plus inexistante !

**Dans le cadre d'un service public ne sont pas seulement attendus des résultats de quantité mais bien évidemment une prise en considération qualitative.**

**Des consignes contradictoires...et inapplicables !!!**

**Articuler respect de la législation sur le temps de travail, horaires échelonnés  
et protocole sanitaire. À l'impossible nul n'est tenu !**

Malgré nos alertes répétées, la DASCO donne des consignes totalement incohérentes et inapplicables concernant l'accueil matinal. Le bureau des moyens éducatifs indique en effet :

*« Concernant l'organisation des prises de service des animateurs qui, en application du RSA, peuvent être échelonnées : il est préconisé « d'organiser » un échelonnement des heures d'arrivées des enfants concomitamment à l'échelonnement des heures d'arrivées des animateurs. Dans le respect des taux d'encadrement, il est possible, au cas par cas, d'avoir recours aux HS en cas d'horaires fixes. »*

En 4 lignes la centrale démontre son incompétence et sa méconnaissance...du règlement de service qu'elle a fait voter il y a un an !

D'une part, les prises de service ne « peuvent » pas être échelonnées, mais « doivent » l'être, conformément au RS animation. D'autre part, « *organiser un échelonnement des heures d'arrivées des enfants concomitamment à l'échelonnement des heures d'arrivées des animateurs* », **cela signifie, en maternelle, accueillir une partie des enfants dès 8h20 (par exemple 24 avec 3 animateurs présents)...puis stopper l'accueil en bloquant les familles lorsque ce seuil est atteint...pour le reprendre à 9h avec l'arrivée de la deuxième partie de l'équipe.**

Est-ce vraiment ce que veut la DASCO ??? Ou bien des animateurs arrivant à 8h30, 8h40, 8h50 permettant de respecter les taux d'encadrement ??? Solution juste impossible à organiser compte tenu des disparités de dimensionnement des équipes...sans même parler du casse tête insoluble pour les paiements de ces bouts d'heures complémentaires pour les directeurs de CLE et les UGD !

Parallèlement à ces consignes centrales, localement chacun tente de faire comme il peut, comme il veut ! Ainsi des consignes de CASPE indiquant que tous les animateurs doivent être présents à 8h15...même contre leur volonté, allant même jusqu'à préciser qu'ils ne seront pas payés en heures supplémentaires pour ce temps de travail en sus, mais qu'il faudra tenter de leur accorder 2 x 20 minutes de pause...ce qui est le cadre du règlement lorsque l'on respecte les prises de postes prévues ! Bref, on touche le fond !

**Notons également que, même dans le cas d'une présence de toute l'équipe dès 8h20, en contradiction avec la législation sur le temps de travail et le règlement de l'animation, le protocole sanitaire ne sera pas respecté. Certains animateurs étant mobilisés sur des tâches administratives, les autres devront bien regrouper les enfants au mépris de la notion de groupe.**

**Afin de protéger les personnels, nous pourrions donc demander que la Ville signe une décharge de responsabilité à l'égard des agent-es de terrain quant au non respect des taux d'encadrement et au non respect du protocole sanitaire.** Et même si cela ne changera rien dans les faits, cela aurait au moins le mérite de cesser de mettre les agent-es devant des choix impossibles

**Nous pourrions exposer aux médias comment la Ville maltraite ces agents en faisant des choix au rabais** qui ne permettent pas l'articulation du respect de la législation sur le temps de travail avec les normes d'encadrement DDCS et crée de ce fait un contexte anxieux bien peu propice à un accueil serein et ce, in fine, au détriment des enfants.

**Nous pourrions alerter les familles, comme nous l'avons déjà fait sur les conditions dégradées de prise en charge de leurs enfants, notamment en ce qui concerne la question de l'hygiène et l'accueil des sortants de crèche.** De ce côté malgré nos alertes réitérées, aucune solution n'a été proposée et de nombreuses animatrices vont passer l'été à changer les enfants dans des conditions insatisfaisantes qui risquent fort d'avoir une incidence sur la sécurité affective et le bien être psychique des enfants !

## La gratuité aux familles bénéficiant de tarifs 1-2-3,

### Une décision d'actualité louable mais une application non pensée !

La Ville a fait le choix d'accorder la gratuité aux familles bénéficiant de tarifs 1,2,3. C'est une décision louable dans le cadre du contexte actuel mais qui risque d'engendrer des difficultés.

Bonne nouvelle, le problème technique de facturation a été levé et les directeurs de CLE n'auront pas de manipulation informatique supplémentaire à effectuer. Initialement il était envisagé un traitement manuel et quotidien par les directeurs. Notre syndicat a du largement insister sur ce point pour que la Ville trouve une solution d'automatisation de cette tâche, ce qui ne nous semblait tout de même pas un exploit !

**Pour ces familles il n'y aura donc pas de sur facturation en cas de d'absence de pré-inscription, mais le maintien de la gratuité, ce qui risque de générer un afflux d'enfants non prévus.**

D'autre part des jauges ayant été décidées par point d'accueil en fonction des locaux disponibles, des difficultés vont surgir quand, en élémentaire, des enfants non inscrits se présenteront seuls comme c'est souvent le cas. Il ne sera évidemment pas pensable de les laisser à la rue et **les jauges dans certains endroits risquent bien de s'apparenter à d'illusoires garde-fous !** La Ville préconise l'accueil le jour même puis une

réorientation pour les jours suivants. Un véritable casse-tête si les centres alentours sont dans la même situation !

À ce stade la situation est fortement préoccupante au regard du dimensionnement prévu des équipes.

## **Vous aviez choisi un métier ? Et bien déchantez maintenant !**

Comme nous, vous pensez que l'animation est un métier et vous vous réjouissez de participer à la mise en œuvre de valeurs éducatives dans le cadre des loisirs. Comme vous, nous pensons que ces missions méritent considération et valorisations. Mais comme la réalité est parfois décevante !

Vous êtes **animatrices, animateurs**, on vous a demandé de prévoir un projet et préparer des activités, quelle chance un métier où l'on allie réflexion et action ! Attention cependant au principe de réalité, il faudra au pied levé partir en sortie même si cela n'était pas prévu, rejoindre un autre centre au gré des fluctuations d'effectifs, changer les enfants dans des conditions improbables, vous adapter à des locaux dérisoires et à du matériel insatisfaisant, accepter des horaires non réglementaires, et oublier le mot pause, il est banni du vocabulaire d'été ! **Réjouissez-vous on vous demande juste d'exécuter et non de réfléchir !**

Vous êtes **RPA d'été** ? Vigilance aucune fiche de poste n'existe ! On peut tout vous demander : accueillir les familles, les enfants, procéder aux inscriptions, renseigner C2L, charger les pique-nique, vérifier les cars, coordonner les plannings, accompagner l'équipe, et bien évidemment mener un projet avec des enfants ! **Tout cela pour...2,68 euros brut supplémentaires par jour ! Et même gratuitement si vous êtes vacataires ! Réjouissez-vous, vous avez des responsabilités !**

Vous deviez être directrices, directeurs ? Attention vous faites peut-être partie des élu-e-s qui seront finalement animatrices, animateurs ! Vous aviez préparé votre projet ? Qu'importe, prenez cela avec le sourire ou comme un exercice ! **Réjouissez-vous l'adaptation fait partie du métier !**

Vous êtes **directeur de CLE** ? L'administration vous a réservé le droit de faire appliquer l'inapplicable, la quadrature du cercle c'est pour vous. Armez-vous de mauvaise foi et faites fi de vos états d'âme, c'est à vous que revient le grand privilège de convaincre votre équipe que tout va pour le mieux et que les mécontents doivent se taire ! Courage c'est juste un mauvais moment à passer ! **Réjouissez-vous, vous aurez 4 semaines bien méritées pour retrouver votre équilibre !**

## **Alors soyez responsables et vigilant-es !**

Exerçant sur le terrain vous n'avez pas la main pour faire bouger les lignes, sauf à envisager ou rejoindre un mouvement de contestation. **Des préavis de grèves** ont été déposés par plusieurs organisations syndicales couvrant l'ensemble des agents de la Fonction Publique du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août. Si vous souhaitez exercer votre droit de grève en raison de ces conditions inadmissibles, **nous serons à vos côtés.**

Nous vous incitons en tout cas à utiliser **le registre SST** (Santé, Sécurité au Travail) et mentionner chaque jour, matin et soir, l'heure à laquelle vous vous trouvez dans **le non-respect des taux d'encadrement ou dans des situations mettant en danger les personnels ou les usagers**. Ce registre est présent dans toutes les loges des gardien-ne-s. Votre signalement doit être transmis au BPRP (Bureau de Prévention des Risques Professionnels). Celui-ci devra évaluer la situation et apporter des correctifs si nécessaire. Compte tenu des délais de transmission souvent très long, nous vous conseillons de faire suivre vos signalements par mail à : [DASCO-PreventionRisquesProfessionnels@paris.fr](mailto:DASCO-PreventionRisquesProfessionnels@paris.fr)

Pour rappel si vous êtes animatrice, animateur la journée de travail ne doit pas excéder 9h30.

Les horaires en maternelle sont **8h15-17h45** ou **9h-18h30** avec 2 fois 20 minutes de pause, En élémentaire **8h15-17h45** ou **8h30-18h**, idem pour les pauses.

Ces horaires sont identiques pour les titulaires, contractuels et vacataires. **Vos horaires doivent être respectés par votre hiérarchie qui en aucun cas ne peut vous obliger à travailler plus.**

Si vous acceptez, cela doit donner lieu à paiement en heures supplémentaires pour les titulaires, heures complémentaires pour les contractuels et heures de vacances pour les vacataires. Notez et vérifiez que le

compte y est ! **Pas question de venir à 8h15 si vous êtes prévu sur « l'équipe du soir » sans rémunération complémentaire...**comme cela est déjà évoqué sur certaines CASPE !

**Au regard de toutes ces difficultés, largement prévisibles, nous demandons 2 postes renforts par point d'accueil.** Cela ne sera certainement pas suffisant mais rendra les conditions un peu plus supportables. N'oublions pas, et c'est désolant d'avoir à le rappeler, qu'accueillir et accompagner des enfants est une responsabilité qui nécessite disponibilité, bienveillance et vigilance. Ces missions ne peuvent s'exercer dans un contexte de fatigue, de stress et de mécontentements. Encore une fois ce sont les enfants qui subiront cette situation. Une gestion comptable au rabais ne suffit pas pour mettre en œuvre une politique éducative digne de ce nom !

**Si vous êtes confronté-es à des situations qui vous paraissent inacceptables, à des pressions, n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes présents pour vous accompagner et vous conseiller.**

**À toutes et tous bon courage pour cette période d'été où la vigilance sera plus que jamais de mise !  
Et d'excellentes vacances ô combien méritées !**

*Paris, le 3 juillet 2020*

**Blog internet du syndicat : <http://www.supap-fsu.org/>**